

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux avancées du projet d'acquisition du site des Abattoirs par la Région.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

« À la suite de discussions menées entre la commune d'Anderlecht et la Société d'aménagement urbain (SAU) pour une reprise de propriété des Abattoirs et le développement d'un projet commun sur le site, j'ai interrogé le Collège en novembre 2020 pour avoir de plus amples informations sur cette opération.

A cette occasion, il fut souligné le fort potentiel de développement du site - ce dont nous ne doutions pas – le problème subsistant était l'enchevêtrement, à la fois d'activités et d'intervenants qui, en l'état, ne permettait pas d'envisager un développement avant un long terme. Commune et Région veulent cependant envisager un développement le plus rapidement possible et ne plus attendre la fin des baux emphytéotiques de 2050. Comme la Région est partenaire, la volonté de de maîtrise publique du terrain a été réaffirmée, de même que la volonté de garder un opérateur économique. Le potentiel constructible est évalué à environ 90.000 m² dont 45.000m² de logements. Il fut encore dit que région et commune souhaitaient que l'ensemble du logement soit public sans définir à ce stade la proportion de logements sociaux et moyens de type « City Dev. ». Il m'a été dit que des discussions techniques devaient intervenir « dans les semaines à venir » entre commune, région et abattoir. Un accord devait intervenir d'ici 2021. Le Collège a encore souligné sa volonté de rester associée à l'opérateur économique.

Bref, comme nous sommes désormais en 2022, il est légitime de s'interroger sur les avancées dans cet important dossier. Pouvez-vous faire le point sur les discussions intervenues depuis novembre 2020 entre commune, région et abattoirs. A-t-on confirmation de l'identité de l'opérateur économique mentionné ci-dessus ? L'accord mentionné, devant aboutir « d'ici 2021 » est-il intervenu et que mentionne-t-il exactement ? En cas contraire quels sont les éléments qui ont entravés l'accord ? Quelles sont les étapes du projet qui sont attendus prochainement ? A-t-on désormais une idée de la répartition logements sociaux-logements moyens évoquée en 2020 ? D'avance, je vous remercie pour vos réponses. »

Madame l'Echevine EL IKDIMI donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen EL IKDIMI geeft lezing van het volgende antwoord:

« Je vous confirme l'ensemble des éléments que vous nous rappelez et qui avait été communiqués par le Collège lors de nos précédents débats.

Les discussions se poursuivent dans le cadre d'une dynamique impliquant les trois partenaires principaux que sont la S.A. Abattoirs, la Région et la commune.

Très concrètement, nous devrions pouvoir revenir vers le Conseil communal pour au plus tard le mois de mars avec une proposition validée par toutes les parties et les actes nécessaires préparés par le notaire.

Pour ce qui concerne les aspirations avoir cohabiter sur le site des fonctions économiques et du logements, d'autres discussions sont menées au travers de réunion projet qui viennent d'être lancées et auxquelles la commune est bien évidemment associée. Dans ce cadre, notre positionnement de voir se développer du logement public y est relayé sans que la moindre répartition formelle entre logements sociaux et moyens ne puisse être arrêté à ce stade.

Vous l'aurez compris, il s'agit d'abord de conclure le volet de la maîtrise foncière qui fera l'objet d'un point concret au Conseil communal, je l'espère d'ici mars, avant de nous lancer plus concrètement dans un projet de développement plus définitif. Je vous remercie. »

G. VAN GOIDSENHOVEN attendra le mois de mars pour voir si l'accord est à portée de main ou pas. Un retard a manifestement été pris car cela devait se faire l'année dernière. Il espère que ce dossier pourra s'éclaircir car c'est un dossier fondamental vu que c'est une des dernières grandes réserves foncières de la commune dans sa partie Est. L'enjeu et la réussite d'un projet urbain conditionnera toute l'évolution du quartier, ainsi que la dynamique qui relie la zone du Canal avec la zone Midi.